

Natio Belga

L'inscription de Iulius Vitalis ⁽¹⁾ constitue l'unique témoignage épigraphique connu à ce jour d'une personne ayant revendiqué son origine sous l'expression *natio Belga*. L'expression de l'*origo* par le biais du vocable *natio* n'est pas en soi originale et est utilisée, par ailleurs, par bon nombre de soldats d'autres horizons, comme ceux qui ont mentionné une provenance germanique ou thrace par exemple ⁽²⁾. Tentons de comprendre ce que signifie cette expression.

L'inscription de Iulius Vitalis se présente comme suit :

Iulius Vita/lis fabricie(n)s/is leg(ionis) XX V(aleriae) V(ictricis) / stipendior/um IX an(n)or(um) XX/IX natione Be/lga ex col(l)egio / fabrice(nsium) elatu/s h(ic) s(itus) e(st).

Depuis sa découverte à Bath en 1708, cette inscription a déjà fait l'objet d'une grande attention de la part de bien des chercheurs ⁽³⁾, en particulier parce qu'elle évoque l'existence d'un *fabricie(n)sis* et d'un *col(l)egium fabrice(nsium)* en Bretagne. Nous ne reviendrons pas ici en détail sur cet aspect auquel Stephen

(*) Cet article s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherches interuniversitaire portant sur *L'intégration de la province de Gaule Belgique dans l'Empire romain* (Université catholique de Louvain, Université libre de Bruxelles et Universidad de Sevilla). Mesdames les professeurs Françoise Van Haepere (Université catholique de Louvain) et Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier (Université libre de Bruxelles) ont accepté de relire cet article et de nous donner leur avis. Qu'elles soient ici remerciées pour toutes leurs remarques constructives. Les éventuelles erreurs qui persisteraient ne peuvent leur être imputées et relèvent de la seule responsabilité de l'auteur. Merci également à Monique Dondin-Payre, Christophe Schmidt-Heidenreich et Anthony Alvarez Melero pour leurs conseils, ainsi qu'à l'Institut Historique Belge de Rome et à l'Academia Belgica.

(1) *RIB* 156 = *ILS* 2429 = *CIL* VII, 49. Le monument funéraire sur lequel se trouve cette inscription est actuellement référencé au Musée de Bath sous le numéro d'inventaire batrm 1986.5.2.

(2) À titre d'exemples, *CIL* VI, 3280 : *n(atione) Ger(man)o* ; *CIL* X, 3588 : *nat(ione) Ger(manus)* ; *CIL* XI, 95 & 99 : *nat(ione) Ger(manus) & Germa(nus)* ; *AE* 1990, 992 : *n(atione) Ger(manus)*. Ces quatre derniers sont marins dans les flottes de Misène et Ravenne. Les mentions de type *natione Thrax* (par exemple *CIL* VI, 3176) ou *Thracus* (par exemple *AE* 1930, 133) sont plus nombreuses et comportent également souvent en plus la mention de la cité d'origine. Ainsi *CIL* VI, 2742 : *nat(ione) T(h)rax ciuitate Serdica*, ou *CIL* VI, 3196 : *nat(ione) T(h)rax ciuis Beroeensis*, ou encore *CIL* VIII, 3198 = 18312 : *nat(ione) Thrace natus in ciuitate Augusta Traiane(n)sie*.

(3) Résumé bibliographique dans la notice des *RIB*.

James Malone a déjà consacré un bref récapitulatif dans l'espoir de dater l'inscription ⁽⁴⁾. Brian Campbell note que l'on trouve des attestations de *collegia* militaires un peu partout dans l'Empire à l'époque d'Hadrien et que leur nombre augmente de manière conséquente à partir de Septime Sévère ⁽⁵⁾. De son côté, Yann Le Bohec est plus restrictif au sujet de la date à partir de laquelle les *collegia* militaires furent ouverts aux soldats encore en fonction. Selon lui, seuls les vétérans en faisaient partie, uniquement dans un but funéraire et ce, jusqu'à l'époque de Septime Sévère, période à partir de laquelle les collèges furent ouverts aux soldats en fonction ⁽⁶⁾. Or, avec un *stipendium* de neuf années, Vitalis était manifestement toujours en service au moment de son décès. Christophe Schmidt-Heidenreich relève que les premiers *collegia* militaires remontent au I^{er} siècle mais qu'il ne s'agit alors pas d'associations réunissant des soldats actifs dans des unités régulières ⁽⁷⁾. Or, ici, il était clairement actif dans la XX^e Légion. La mention du collège des *fabricenses* est donc difficilement exploitable en vue de la datation de l'inscription. Elle l'est tout autant si l'on espère s'en servir pour définir l'*origo* de Vitalis. La Notice des Dignités ne mentionne aucune manufacture d'armes en Bretagne alors qu'elle en mentionne plusieurs dans les cités belges ⁽⁸⁾. Mais on ne peut certes pas extrapoler la situation du V^e siècle aux siècles précédents, surtout si l'on considère que ces fabriques d'armes pouvaient avoir été, elles aussi, mobiles, comme les armées.

La question de la datation de l'inscription est donc délicate. Entre la fin du I^{er} siècle défendue par Stephen James Malone ⁽⁹⁾, le II^e siècle proposé par Jean-Pierre Waltzing ⁽¹⁰⁾ ou le III^e siècle préconisé par Otto Seeck ⁽¹¹⁾, nous n'avons que l'embarras du choix.

L'absence de prénom fut un argument avancé par certains pour écarter une datation du I^{er} siècle. Néanmoins, même si cela est encore rare et ne semble

(4) S. J. MALONE, *Legio XX Valeria Victrix. Prosopography, Archaeology and History* (= *BAR International Series*, 1491), Oxford, 2006, p. 165, n° 7.52.

(5) B. CAMPBELL, *The Roman Army 31 BC - AD 337. A Sourcebook*, Londres / New York, 1994, p. 136.

(6) Y. LE BOHEC, *L'armée romaine sous le Haut-Empire*, 3^e éd., Paris, 2002 (1^{ère} éd. 1989), p. 209-210.

(7) Les exemples donnés sont les *collegia Germanorum* ou les *collegia* de vétérans. Chr. SCHMIDT-HEIDENREICH, *Schola et collegium : Les dénominations de collèges militaires dans l'épigraphie* in *Classica et Christiana*, 3, 2008, p. 231-245, 236-237.

(8) À Reims une fabrique d'épées, à Amiens et à Soissons une fabrique d'épées et de boucliers, à Trèves une fabrique de boucliers et une autre de balistes. *Notitia dignitatum*, Occ. IX.

(9) MALONE, *Legio XX Valeria Victrix* [n. 4], p. 165, n° 7.52.

(10) J.-P. WALTZING, *Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains depuis les origines jusqu'à la chute de l'Empire d'Occident*, III, Louvain, 1899, p. 352, n° 1381.

(11) O. SEECK, s.v. *Fabricenses* in *RE* VI, 1909, col. 1925-1930.

qu'amorcer une pratique nouvelle, il est possible de trouver des épitaphes qui omettent de renseigner le prénom dès la fin du I^{er} siècle, mais cela concerne d'abord les personnes secondaires citées dans l'inscription, et non pas le défunt lui-même ⁽¹²⁾. Une chose est certaine, l'inscription est postérieure à la révolte de Boudicca en 61, datation possible grâce aux mentions *V(aleria) u(ictrix)* ⁽¹³⁾. En outre, la forme des lettres, la mention *h(ic) s(itus) e(st)*, et le fait que la plupart des autres inscriptions découvertes dans le secteur soient plutôt antérieures que postérieures, ainsi que l'absence de l'invocation aux dieux Mânes invitent à privilégier une datation à la fin du I^{er} siècle apr. J.-C., voire au tout début du II^e siècle ⁽¹⁴⁾.

La mention de l'*origo* de Iulius Vitalis a indéniablement moins intéressé les savants jusque récemment, tant elle semblait évidente pour certains, gênante à interpréter pour d'autres. Certains, à la suite de Theodor Mommsen, ont renvoyé cette *natio Belga* à la province de *Gallia Belgica* ⁽¹⁵⁾. D'autres, sous l'impulsion d'Eric Birley, y ont vu l'expression d'une provenance de l'agglomération de *Venta Belgarum* (l'actuelle Winchester) ⁽¹⁶⁾, en Bretagne, ou de façon plus générale, à la communauté belge installée de longue date sur l'île ⁽¹⁷⁾. Les deux écoles éprouvent cependant les plus grandes peines à convaincre le lectorat des raisons pour lesquelles il doit accepter l'une ou l'autre hypothèse. Nous y reviendrons ci-dessous.

La plupart du temps, c'est l'échelon de la cité ou de l'ancienne peuplade qui constitue la norme pour exprimer l'*origo*, notamment des soldats, même si les mentions des provinces ne sont pas rares. En ce qui concerne les anciens soldats belges, on ne recense toutefois que deux militaires ayant explicitement indiqué qu'ils provenaient *ex prouincia Belgica* sur deux inscriptions religieuses qu'ils

(12) M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, *Citoyenneté et nomenclature : l'exemple de la Gaule du Nord* in Fr. HURLET (éd.), *Rome et l'Occident (II^e siècle av. J.-C. - II^e siècle apr. J.-C.)*. *Gouverner l'Empire*, Rennes, 2009, p. 359-382, 360-361 ; EAD., *Hic situs est ou Dis Manibus : du bon usage de la prudence dans la datation des épitaphes gallo-romaines* in *L'Antiquité Classique*, 71, 2002, p. 221-227, 224.

(13) W. H. MANNING, *The Fortresses of Legio XX* in R. J. BREWER (éd.), *Roman Fortresses and their Legions*, Cardiff, 2000, p. 69-81, 70.

(14) RAEPSAET-CHARLIER, *Hic situs est* [n. 12], p. 221. Les remarques de Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier valent pour le Nord de la Gaule. On peut donc envisager un léger décalage dans l'adoption de ces habitudes épigraphiques en Bretagne.

(15) Th. MOMMSEN, *Observationes epigraphicae*, in *Ephemeris Epigraphicae*, V, 1884, p. 228.

(16) Attestée à trois reprises dans l'Itinéraire d'Antonin. O. CUNTZ, *Itineraria Romana. I : Itineraria Antonini Augusti et Burdigalense*, Leipzig, 1929, 478, 483 et 486 (sous la graphie *Venta Velgarum*).

(17) Une des raisons qui pourrait nous faire pencher en faveur de cette hypothèse réside dans la proximité géographique de Bath, où fut découverte l'inscription, par rapport à Winchester-*Venta Belgarum*. E. BIRLEY, *Fourth Report on Excavations at Housesteads* in *Archaeologia Aeliana* 4, XII, 1935, p. 205-226, 214, n° 39 ; E. BIRLEY, *Roman Britain and the Roman Army : Collected Papers*, Kendal, 1953, p. 77, n° 40.

ont dédiées conjointement à plusieurs années d'écart ⁽¹⁸⁾ : cette formulation renvoie indéniablement vers une réalité géographique, mais surtout vers une entité administrative claire.

L'onomastique nous donne très peu d'indices sur l'origine de Iulius Vitalis ⁽¹⁹⁾. En fait, elle ouvre plus de portes qu'elle n'en ferme. Iiro Kajanto avait noté dans son recensement uniquement 18 *cognomina* attestés plus d'un millier de fois, parmi lesquels Vitalis, qu'il avait compté 1028 fois, avec ses variantes ⁽²⁰⁾. Mais le *cognomen* est aussi bien attesté en Bretagne qu'en Belgique. Andreas Kakoschke reprend Iulius Vitalis dans ses *corpora* sur les noms de la province de Gaule Belgique et sur les noms de la province de Bretagne, avec un point d'interrogation toutefois sur son origine : par prudence, il l'enregistre dans son corpus sur les noms de Gaule Belgique, mais les commentaires et citations de savants qu'il reproduit dans ses notes semblent plutôt indiquer qu'il privilégie l'hypothèse britannique ⁽²¹⁾. Ainsi, il cite notamment Stephen James Malone : *the idea of a British origin has gained ground*, sans autre précision ⁽²²⁾. Toutefois Andreas Kakoschke se garde bien de citer également la dernière phrase de sa notice qui suggère que Stephen J. Malone défend l'avis contraire : *on balance, a first century date, and origin among the Belgae of north-eastern Gaul, seems more likely. The cognomen is widespread but well*

(18) CIL VI, 2821-2822 = 32550-32551. Nous ne reviendrons pas sur l'analyse de ces deux inscriptions que nous avons déjà étudiées. D. COLLING, *Les soldats belges dans la Ville de Rome à l'époque impériale* in *L'Antiquité Classique* 79, 2010, p. 213-240, et plus spécialement les pages 220-230.

(19) Sur l'importance des études onomastiques dans l'Occident romain, voir M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER, *Noms de personnes, noms de lieux dans l'Occident romain : quelques outils récents* in *L'Antiquité Classique* 77, 2008, p. 289-307.

(20) L'auteur attribue cette popularité au fait que ces *cognomina* avaient une heureuse signification et consistaient en ce qu'il appelait des *wish-names* ; en appelant ainsi leur enfant, les parents lui souhaitaient d'abord d'être viable, et ensuite de vivre longtemps. I. KAJANTO, *The Latin Cognomina*, Helsinki, 1965, p. 30 ; 72.

(21) A. KAKOSCHKE, *Die Personennamen in der römischen Provinz Gallia Belgica*, Hildesheim / Zurich / New York, 2010, p. 554, n° CN 1494, 3 ; A. KAKOSCHKE, *Die Personennamen im römischen Britannien*, Hildesheim / Zurich / New York, 2011, n° CN 1507, 7.

(22) MALONE, *Legio XX Valeria Victrix* [n. 4], p. 165, n° 7.52. Les références récentes citées par Stephen J. Malone sont essentiellement A. R. BIRLEY, *The People of Roman Britain*, Londres, 1979 où l'on trouve sur Vitalis la simple phrase "pretty certainly he was from the British Belgae", sans autre explication, ou B. DOBSON / J. C. MANN, *The Roman Army in Britain and Britons in the Roman Army in Britannia* 4, 1973, p. 191-205, 203 où l'on trouve cette mention aussi peu développée "there is no reason to doubt that this man came from the *ciuitas Belgarum*". Des échanges récents avec Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier et Monique Dondin-Payre, il ressort que les deux professeures sont également d'avis que ce soldat est originaire de *Venta Belgarum*.

represented in the Gallic provinces (23). Et Stephen J. Malone d'ajouter que l'hypothèse d'une provenance de *Gallia Belgica* n'est pas neuve (24). Dans son étude sur *La dénomination des Viennois à l'époque impériale*, Bernard Rémy classe le *cognomen* Vitalis, qui apparaît à quatre reprises, dans les surnoms « italiens » (25). Dans l'analyse qu'il réalise sur la cité des Pétrucore, Jean-Pierre Bost constate que chez les Pétrucore, comme ailleurs dans le reste de la Gaule, Vitalis est un de ces *cognomina* latins particulièrement appréciés dans le monde celtique et dont l'usage, fort répandu en Gaule, forme un intermédiaire entre l'onomastique vraiment romaine et l'onomastique de type indigène au sens large (26). Ce surnom est également mentionné à plusieurs reprises sur les tablettes retrouvées à Vindolanda (27). La solution la plus plausible semble celle que suggère Monique Dondin-Payre, qui parle de surnom latin à fréquence celte (28). Il apparaît donc difficile de trancher en faveur d'une origine insulaire ou continentale sur la base des seules études onomastiques.

Nous pourrions également relever quelques traces de mentions indirectes d'une *natio Belga*, à travers l'étude des corps de troupes mentionnant cette *origo*. L'épigraphie atteste à de maintes reprises l'existence de *cohortes Belgarum* ; il convient toutefois de bien différencier les inscriptions mentionnant *cohors I Belgica* (29) de celles indiquant *cohors I Belgarum* (30). Ces variantes peuvent

(23) MALONE, *Legio XX Valeria Victrix* [n. 4], p. 165, n° 7.52. Sur les différentes attestations du *cognomen* Vitalis, cf. B. LÖRINCZ, *Onomasticon Provinciarum Europae Latinarum* (OPEL), IV, Vienne, 2002, p. 176-177.

(24) Th. MOMMSEN, *Ephemeris Epigraphica*, V, Berlin, 1884, p. 228 ; G. FORNI, *Il reclutamento delle legioni da Augusto a Diocleziano*, Milan / Rome, 1953, p. 190 ; ID., *Estrazione etnica e sociale dei soldati delle legioni nei primi tre secoli dell'Impero* in *ANRW* II.1, 1974, p. 339-391, 375.

(25) B. RÉMY, *La dénomination des Viennois à l'époque impériale* in M. DONDIN-PAYRE / M.-Th. RAEPSAET-CHARLIER (éds.), *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, Bruxelles, 2001, p. 55-174, 167.

(26) J.-P. BOST, *Onomastique et société dans la cité des Pétrucore* in DONDIN-PAYRE / RAEPSAET-CHARLIER (éds.), *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire* [n. 25], p. 175-191, 184-185.

(27) A. R. BIRLEY, *Names New and Old from Recent Excavations at Vindolanda. Nouveaux et anciens noms de la garnison de Vindolanda, Bretagne : identité et brassage ethniques* in M. DONDIN-PAYRE (éd.), *Les noms de personnes dans l'Empire romain : transformations, adaptation, évolution*, Bordeaux, 2011, p. 263-274, 268.

(28) M. DONDIN-PAYRE, *L'onomastique dans les cités de Gaule centrale (Bituriges Cubes, Éduens, Senons, Carnutes, Turons, Parisii)*, in DONDIN-PAYRE / RAEPSAET-CHARLIER (éds.), *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire* [n. 25], p. 193-341, 210. Une occurrence relevée chez les Senons, une autre chez les Parisii.

(29) La *cohors I Belgica* appartenait à l'armée de Germanie Supérieure sous les Julio-Claudiens et a participé à la brève campagne de Verginius Rufus contre Vindex en 68 et aux événements de Germanie en 69. Tacite, *Hist.*, IV, 17-20.

(30) Ces troupes étaient en garnison en Dalmatie aux I^{er} et II^e siècles, comme l'attestent de nombreuses inscriptions. L. VAN DE WEERD, *De Belgen in het romeinsch leger* in

renvoyer à des réalités différentes. Peu d'inscriptions évoquant ces cohortes permettent de définir avec précision le lieu d'enrôlement des soldats qui les composent. L'inscription d'Aprilis, fils de Soius ⁽³¹⁾, signale que ce centurion du I^{er} siècle, ayant servi dans la *cohors I Belgica*, se réclamait de la *natio Lingauster*, souvent assimilée à la cité des Lingons ; mais cette identification est aussi discutée et ne peut pas être assurée de manière catégorique. Or, la cité des Lingons a probablement fait partie de la province de *Gallia Belgica* jusqu'à l'érection en provinces des territoires des deux Germanies, sous Domitien, événement d'avant lequel cette inscription semble dater ⁽³²⁾. La formule *cohors I Belgica* pourrait donc renvoyer vers une première levée de troupes dans la province de *Gallia Belgica*. Cela serait logique : ce ne serait pas une cohorte d'hommes se réclamant de *Venta Belgarum*, mais provenant de la *prouincia Gallia Belgica* au moment du premier recrutement. Par ailleurs, si l'idionyme Aprilis est d'origine romano-méditerranéenne, Soius est toutefois bien un patronyme issu de la tradition celtique ⁽³³⁾. Pour la formule *cohors I Belgarum*, il semble que seulement deux inscriptions indiquent expressément une origine géographique du soldat. Il s'agit de l'inscription de Flavius Aurelianus, décurion de la *cohors I Belgarum*, qui se réclame de la *natio Pannonia* ⁽³⁴⁾ ainsi que de celle de Dassius, fils de Bastarnus, qui se réclame de la *domus Maezaeus* ⁽³⁵⁾ (pour peu que l'on considère que *domus* renvoie aussi bien vers une *origo* que vers un *domicilium* ⁽³⁶⁾).

L'Antiquité Classique 5, 1936, p. 341-372, 345-350 ; dans la seconde partie de son étude, Ludgarde Van de Weerd, cite Iulius Vitalis comme étant « van Belgische nationaliteit », traduction évidemment très mauvaise, mais aussi symptomatique d'une certaine époque : L. VAN DE WEERD, *De Belgen in het romeinsch leger (vervolg en slot)* in *L'Antiquité Classique* 6, 1937, p. 71-92, 72. Pour une mise à jour des articles de Ludgarde Van de Weerd, nous renverrons en priorité à J. SPAUL, *Cohors² : The Evidence for and a Short History of the Auxiliary Infantry Units of the Imperial Roman Army*, Oxford, 2000, p. 190-192, complété par W. ECK / A. PANGERL, *Eine Konstitution für die Truppen der Provinz Dalmatien unter Nerva* in *ZPE* 163, 2007, p. 233-238.

(31) *CIL* XIII, 7038.

(32) Mention *HSE*, défunt au nominatif, pas de *DM(S)*. RAEPSAET-CHARLIER, *Hic situs est* [n. 12], p. 221.

(33) KAJANTO, *The Latin Cognomina* [n. 20], p. 219. L'idionyme Aprilis est également encore attesté à deux reprises sur deux inscriptions découvertes à Arlon. *ILB*, 70 ; 94. Concernant l'origine celtique du nom, c'est l'opinion de Holder. A. HOLDER, *Altceltischer Sprachschatz*, 3 vol., Leipzig, 1896-1907, réimp. Graz, 1961-1962. Schulze, par contre, penche plutôt pour une origine latine du patronyme. W. SCHULZE, *Zur Geschichte lateinischer Eigennamen*, Göttingen, 1904, réimp. Berlin / Zurich / Dublin, 1965, p. 233, n° 3. En fait, on ne retrouve ce gentilece qu'à un seul endroit en Gaule, à Langres, d'où Aprilis était peut-être originaire. On le connaît également sous la forme d'un *cognomen* à Arlon (*CIL* XIII, 4012).

(34) *AE* 1913, 139 = *ILJug* 1924

(35) *AE* 1913, 138 = *ILJug* 1927

(36) Y. THOMAS, « Origine » et « commune patrie ». *Étude de droit public romain* (89 av. J.-C. - 212 ap. J.-C.), Rome, 1996, p. 67.

Dans les deux cas, l'*origo* est aussi bien éloignée de *Venta Belgarum* que des territoires de la province de *Gallia Belgica* ou de l'ancien *Belgium* de Jules César. Presque toutes les attestations de la *cohors I Belgarum* ont été découvertes en Dalmatie, à l'exception de quelques unes trouvées en Germanie Supérieure⁽³⁷⁾ : malheureusement, les quelques noms de militaires relatifs à ces inscriptions ne permettent pas, du point de vue de l'onomastique, de trancher en faveur de l'hypothèse insulaire ou de l'hypothèse continentale (nord de la Gaule), la plupart des noms identifiables se retrouvant plutôt dans les régions danubiennes ou balkaniques⁽³⁸⁾.

Une dédicace à Gordien III, découverte à Bitterne, malheureusement aujourd'hui perdue, terminait par les trois lettres RPB (pour autant que ces trois lettres aient été lues correctement, ce qui semble aussi sujet à discussion)⁽³⁹⁾. Certains y ont vu l'expression *r(es) p(ublica) B(elgarum)*, les auteurs des *RIB* traduisant *the canton of the Belgae (set this up)*. Mais cette lecture est hésitante ; Huebner avait lu par ailleurs *p(ater) p(atriciae) pr(o)consul*⁽⁴⁰⁾. En l'absence de toute lecture certaine, il est donc difficile de tirer la moindre hypothèse de cette inscription.

Il est intéressant de noter que presque toutes les autres attestations épigraphiques du terme *natio* en Bretagne renvoient vers des peuples du continent⁽⁴¹⁾, à l'exception notable de l'inscription de Nectovellius, fils de Vindex, qui provient de la *natio Brigans*⁽⁴²⁾ et de celle de Regina, de la *natio Catuallauna*⁽⁴³⁾. Ces deux derniers noms de *nationes* insulaires ne sont cependant pas sans liens avec des peuples continentaux, puisque les *Catuvellauni* sont rapprochés des *Catalauni* de Gaule Belgique (Châlons-en-Champagne) et que les *Brigantes* sont mis en relation avec les *Brigantii*, en Rhétie (Bregenz). On notera aussi la difficulté pour les auteurs des *RIB* d'adopter une traduction unique pour le terme *natio*. Ainsi, la traduction qui revient le plus souvent est *tribesman* : *Belgic tri-*

(37) Nous ne les citerons pas tous ici et renvoyons à la liste établie dans SPAUL, *Cohors*² [n. 30], p. 190-191.

(38) John Spaul montre que la question de la détermination de la région du premier recrutement des *cohortes Belgarum* pose les mêmes problèmes que la définition de la *natio Belga* dans l'inscription de Iulius Vitalis. Il semble toutefois attribuer le premier recrutement en Bretagne, contrairement à George Leonard Cheesman qui préconisait une première levée en *Gallia Belgica*. SPAUL, *Cohors*² [n. 30], p. 191 ; G. L. CHEESMAN, *The Auxilia of the Roman Army*, Oxford, 1914, p. 171-173.

(39) *RIB* 2222 = *AE* 1985, 639.

(40) *CIL* VII, 1149.

(41) *AE* 2003, 1016 = *AE* 2005, 893 : *natione Diablintem* ; *RIB* 2151 = *AE* 1950, 129 : *n(at)ione Mat(tiacus)* ; *RIB* 523 : *Bessus natione* ; *RIB* 136 : *nation(e) Geta* ; *RIB* 251 : *natione Grecus* ; *RIB* 1064 : *natione Maurum* ; *RIB* 490 : *nat(ione) Syrus Os[r(o)enus]*.

(42) *RIB* 2142.

(43) *RIB* 1065.

besman, Bessian tribesman, Moorish tribesman, Syrian tribesman of Osroene. Dans le même ordre d'idée, l'expression *by tribe* est également utilisée : *Brigantian by tribe, Catuvellaunian by tribe, Getan by tribe, by tribe a Mattiacan*. Mais lorsqu'il s'agit de l'expression *natione Grecus*, c'est la traduction *Greek by race* qui est préférée, la conception d'une « tribu grecque » ayant probablement et logiquement dérangé les auteurs. Il faut donc reconsidérer la notion de *natio*, chercher si la signification n'est pas autre et vérifier si la traduction ne peut pas être améliorée.

Étymologiquement, le terme *natio* – qui évoque également les notions de *naissance, descendance* ou *génération* – renvoie probablement davantage à une communauté de type héréditaire qu'à une communauté circonscrite dans un cadre territorial clair⁽⁴⁴⁾. *Natio* ne renvoie donc pas toujours simplement vers le lieu de naissance de l'individu. Si tel était le cas, comment expliquerions-nous la mention de l'inscription renseignée en note 2 (*CIL* VIII, 3198 = 18312 : *nat(ione) Thrace natus in ciuitate Augusta Traiane(n)sie*) : ces deux termes seraient redondants, même si l'on peut dire que le second préciserait le premier. Nous préférons croire que le terme *natio* renvoie vers une réalité autre que strictement géographique ou administrative. L'erreur qui mène à une telle confusion à propos de l'inscription de Vitalis est peut-être de vouloir absolument rattacher l'expression *natio Belga* à des limites territoriales. Yan Thomas a longuement étudié les notions d'*origo* et de *domicilium* et avait, à cette occasion, mis en garde contre cet écueil contre lequel nous semblons nous heurter presque naturellement, qui est de vouloir toujours absolument rattacher une *origo* à des limites géographiques claires⁽⁴⁵⁾. Tout dépend des termes qui sont utilisés dans les inscriptions. Il est évident que le terme de *natio* renvoie d'abord – c'est étymologique – vers la naissance et l'ascendance d'un individu. Cela ne signifie pas que cette notion ne renvoie à aucune référence géographique, que du contraire. Car il est évident que la communauté vers laquelle renvoie le terme *natio* est *originnaire* d'un certain territoire (voire plusieurs) d'une part, et se développe ou évolue sur un certain territoire (voire plusieurs) d'autre part. Que faut-il en conclure pour la *natio Belga* ? Jusqu'où, ou plutôt jusque quand faut-il remonter

(44) L'*Oxford Latin Dictionary* propose d'abord quatre définitions relatives aux notions de naissance, d'ascendance ou de catégorie sociale avant d'envisager une définition renvoyant à un lieu : « 1. The birth of a child, 2. A people, race, nation, 3. A class of people, 4. Race as characteristic of persons, nationality, 5. The place of origin (of natural products). » P. G. W. GLARE, *Oxford Latin Dictionary*, V. *Libero-Pactum*, Oxford, 1976, p. 1158. Par ailleurs, si les renvois aux sources littéraires sont multiples au niveau des quatre premières définitions, la cinquième définition renvoie uniquement vers Plinie l'Ancien.

(45) « Le lien au lieu est héréditaire et indépendant de toute inscription locale réelle. » Y. THOMAS, « Origine » et « commune patrie ». *Étude de droit public romain* (89 av. J.-C. - 212 ap. J.-C.), Rome, 1996, p. IX-XI.

pour avoir une idée de ce que recouvre ce terme ? Il semble clair que cette formule renvoie intrinsèquement davantage vers les descendants des peuples du *Belgium* cité par Jules César ⁽⁴⁶⁾, que vers la province de *Gallia Belgica* ou même vers l'agglomération de *Venta Belgarum* qui, elles, sont définies par des limites géographiques et juridiques claires. On pourrait rapprocher la notion de *natio* avec la notion d'ethnicité de Max Weber ⁽⁴⁷⁾ : Iulius Vitalis, en se réclamant de la *natio Belga*, revendiquerait une ascendance commune avec les autres *Belgae*, dont la définition dépend précisément de cette ascendance, quel que soit leur emplacement géographique, qu'ils soient nés ou qu'ils évoluent en Bretagne, en Belgique, à Rome ou ailleurs dans (ou même en dehors de) l'Empire. Il serait alors très difficile de circonscrire culturellement et géographiquement cette *natio Belga* car, comme l'écrivait André Leroi-Gourhan, *il n'y a pas d'unité ethnique fixe, mais des devenir successifs* ⁽⁴⁸⁾. Il resterait encore à déterminer si cette ascendance commune exprimée par Vitalis avec les autres *Belgae* est réelle ou simplement revendiquée, chose impossible à vérifier. À propos d'une autre réalité, celle de la tribu, Patrick Le Roux écrit que *l'identité affichée n'était pas toujours conforme à la réalité administrative mais les inscriptions ne permettent guère de déceler des tricheries, des usurpations ou des travestissements qui dans les contextes qui sont les leurs n'auraient pas eu grand sens ou seraient indécétables quand il s'agit d'un étranger au lieu*. Si les réalités de la *natio* et de la tribu sont différentes, on peut néanmoins envisager que nous soyons confrontés au risque que ce qui est exprimé ne corresponde pas toujours exactement à la réalité ⁽⁴⁹⁾. Ici néanmoins, rien ne permet de remettre en doute la *natio Belga* de Vitalis.

Nous savons la difficulté d'utiliser les découvertes archéologiques dans une approche ethnique des civilisations passées, ce qui explique les réticences courantes à propos de la perception de l'ethnicité par les archéologues ⁽⁵⁰⁾. Mais ici, nous ne sommes pas face à des vestiges archéologiques dont il conviendrait d'interpréter la nature ou le contexte de découverte. L'inscription de Iulius Vitalis exprime manifestement une identité ethnique telle que ressentie par le défunt ou le commanditaire de l'inscription.

(46) CAES., *De bell. Gall.* 8, 46.

(47) M. WEBER, *Économie et société* (traduit de l'allemand par Julien Freund et al.), Paris, 1971, p. 411 et suiv., plus particulièrement à partir de la page 424, à propos des notions de « nation » et d'« ethnique ». Sur la notion très délicate d'ethnicité, il faut évidemment compléter Max Weber par des références plus récentes, comme P. RUBY, *Peuples, fictions ? Ethnicité, identité ethnique et sociétés anciennes* in *RÉA* 108, 1, 2006, p. 25-60.

(48) A. LEROI-GOURHAN, *Milieu et techniques*, Paris, 1973 (1^{ère} éd. 1945), p. 309.

(49) P. LE ROUX, *Tribus romaines et cités sous l'Empire, Épigraphie et Histoire* in Marina SILVESTRI (éd.), *Le tribù romane. Atti della XVI^e Rencontre sur l'épigraphie (Bari 8-10 ottobre 2009)*, Bari, 2010, p. 113-121, 118-119.

(50) RUBY, *Peuples, fictions ?* [n. 47], p. 25-60, 54.

Ne peut-on pas imaginer que si l'inscription renvoyait à *Venta Belgarum*, un autre terme que *natio* aurait été choisi ⁽⁵¹⁾ ? Ne pourrions-nous pas également imaginer que la désignation *natio Venta* ait également pu exister ? Mais cela ne reste bien entendu que des suppositions, puisque nous ne connaissons pas avec certitude le statut exact de *Venta Belgarum* durant l'époque romaine ⁽⁵²⁾. Le fait toutefois que plusieurs inscriptions thraces notamment mentionnent une *natio* thrace suivie d'une citoyenneté ou d'une *origo* se rapportant à une cité (cf. supra note n° 2) indique que le terme *natio* pouvait être utilisé dans une inscription aux côtés d'un autre terme renvoyant vers une appartenance d'un autre type (civique, géographique ou administratif). Mais les habitudes constatées chez les Thraces peuvent-elles être extrapolées à d'autres ?

Ce qui est clair, c'est que les relations entre Belges, qu'ils soient continentaux ou insulaires, établis sur l'île de Bretagne déjà bien avant la conquête romaine, ont été intenses à partir du moment où les Belges traversèrent la mer ⁽⁵³⁾. À côté des différentes hypothèses voulant circonscrire les origines de ce soldat d'un côté ou de l'autre de la Mer du Nord, nous proposons donc une lecture alternative ; car, d'une part, la lecture strictement géographique de l'*origo* ne reflète peut-être pas la substance de ce que Vitalis tentait d'exprimer ⁽⁵⁴⁾ et, d'autre part, il nous est pratiquement impossible de répondre avec certitude à la question de la provenance géographique, dans l'état actuel des connaissances.

Au terme de cette analyse, nous pourrions proposer la traduction suivante pour l'inscription de Iulius Vitalis :

(51) Brian Dobson et John Cecil Mann relèvent toutefois qu'une grande partie des inscriptions funéraires britanniques ne mentionnent pas d'*origo*, précisant qu'elles devaient renvoyer la plupart du temps à des Bretons, raison pour laquelle il n'était pas nécessaire d'indiquer l'*origo* ; dans le même temps, poursuivent-ils, les inscriptions mentionnent rarement la citoyenneté à telle ou telle *ciuitas*, même si la pierre est élevée en dehors du territoire de cette *ciuitas*. DOBSON / MANN *The Roman Army in Britain* [n. 22], p. 203.

(52) M. DONDIN-PAYRE / X. LORIOT, « Ou une communauté était organisée en cité, ou elle n'existait pas » : l'administration interne de la Bretagne in F. HURLET (éd.), *Rome et l'Occident (II^e siècle av. J.-C. - II^e siècle apr. J.-C.). Gouverner l'Empire*, Rennes, 2009, p. 413-420, 416.

(53) Patrick Galliou note une évolution dans la nature de ces relations avant et après la conquête de Jules César. Avant l'arrivée des Romains, les relations entre gallo-belges et tribus bretonnes jusque là essentiellement « diplomatiques », devinrent de plus en plus économiques. P. GALLIOU, *Ombres et lumières sur la Bretagne antique* in B. CABOURET-LAURIoux, J.-P. GUILHEMBET / Y. ROMAN (éds.), *Rome et l'Occident du II^e s. av. J.-C. au II^e s. apr. J.-C. Colloque de la SOPHAU, Lyon, 15-16 mai 2009 = Pallas*, 80, Toulouse, 2009, p. 351-372, 355.

(54) Et dans l'expression de l'*origo*, on sait qu'il importait d'être « reconnu comme » autant que l'identité propre. Cf. LE ROUX, *Tribus romaines* [n. 49], p. 118.

Iulius Vitalis, armurier de la XX^e Légion Valeria Victrix, ayant servi durant 9 années, âgé de 29 ans, Belge d'ascendance ; ce monument a été élevé par le collège des armuriers ; il repose ici.

Université catholique de Louvain.

David COLLING.